



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Enseignement

Question écrite n° 1041

Texte de la question

M Pierre-Remy Houssin attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur le budget du programme Erasmus. En effet, ce programme devait permettre à 10 p 100 des 6 millions d'étudiants européens d'effectuer une partie de leurs études supérieures dans un autre pays de la communauté des Douze. Ces crédits se révélant insuffisants, il lui demande s'il est dans ses intentions d'intervenir auprès de ses collègues européens pour que le budget du programme Erasmus soit reestimé.

Texte de la réponse

Reponse. - Le programme communautaire Erasmus, adopté le 15 juin 1987, est destiné à accroître notablement la mobilité des étudiants au sein de la Communauté. Pour la mise en œuvre de ce programme, qui ne vise pas un pourcentage précis d'étudiants, le Conseil de la Communauté économique européenne a décidé d'accorder 85 millions d'ECU pour la période du 1er juillet 1987 au 30 juin 1990. À partir du rapport qui sera présenté par la commission à la fin de l'année 1989, le conseil sera appelé, avant le 30 juin 1990, à examiner le bilan de l'expérience menée et, éventuellement, à adapter et amplifier le programme. Le Gouvernement français n'a donc pas pour l'instant à prendre position sur les suites qui seront données au programme Erasmus.

Données clés

Auteur : [M. Houssin Pierre-Remy](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1041

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 1988, page 2228